

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 029-200067197-20230411-2023020-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 11 avril 2023
---	--

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	27 + 3 pouvoirs	04 avril 2023	05 avril 2023

N° délibération	Objet
2023-020	Vote des taux de fiscalité – année 2023

Le onze avril 2023 à 18 heures, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle polyvalente à Brennilis sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS, Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER, Claude MOREL

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN, Marcel SALAÛN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Philippe ROBERT-DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Maryvonne LE GUILLOU à Jean-Yves CRENN

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Vu le projet de budget pour l'année 2023,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023,

Il est proposé que les taux de taxes directes locales pour l'année 2023 restent tels qu'en 2022 soit :

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 029-200067197-20230411-2023020-DE

Taux T.F.B. : 1 %

Taux T.F.N.B. : 2,23 %

Taux T.H. : 9,93 %

Taux CFE : 21,67 %

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,



Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 13 avril 2023